



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES OUEST-ANJOU
Conseil communautaire
Séance du Jeudi 27 Mai 2010
à la CCOA

L'an deux mil dix, le vingt sept mai 2010, à vingt heures trente, les délégués des communes membres de la Communauté de communes Ouest-Anjou, se sont réunis au siège de la Communauté de communes situé en Mairie de Bécon-les-Granits sous la présidence de Marcel PICHAVANT .

Etaient présents :

BÉCON-LES-GRANITS : Marcel PICHAVANT, Pierre-Paul HAMERY, Pierre GATE, Joël DUPONT

LA CORNUAILLE : Pierre CHAPRON, Marcel CONSTANT, Suzanne FROMY, Marcel PERRAULT

LOUROUX-BECONNAIS : Michel BOURCIER, Marie-Claire LEMESLE

LA POUËZE : Jean-Claude LECUIT, Christian BERTHELOT, André ROULLEAU, Luc GELINEAU

ST-AUGUSTIN-DES-BOIS : Christian BARON, Claude BRAUD, Monique ROUX, Stéphane FREMONDIÈRE (suppléant de Marie-Christine WEHRY)

ST-SIGISMOND : Jean SOTTY, Jean-Claude ABELARD, Danielle MOREAU,

VILLEMOSAN : Michel BELOUIN , Véronique ONDET, Raymond BEZIAUD, Catherine ROULEAU

Etaient excusés :

LOUROUX-BECONNAIS : Pierre CHERBONNIER, Marie-Claire MORILLE,

ST-AUGUSTIN-DES-BOIS : Marie-Christine WEHRY remplacée par Stéphane FREMONDIÈRE

ST-SIGISMOND : Béatrice HUCHET

Désignation du secrétaire de séance : Michel BELOUIN

Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de conseillers présents : 25

Date de la convocation : Jeudi 20 Mai 2010

Date affichage : 28/05/2010

Approbation de la séance du 08/04/2010

Les membres du conseil ne font part d'aucune remarque ou observation. Le procès-verbal de la séance du 08/04/2010 est adopté à l'unanimité.

Ajout d'un sujet à l'ordre du jour : Pays segréen-avenant CTU/ nouveau plan de financement de la ZA anjou actiparc Ouest-Anjou

Le sujet : adoption du nouveau plan de financement de la Zone d'activité du Vallon « Anjou Actiparc Ouest-Anjou » inscrite dans l'avenant du Contrat de Territoire Unique (C.T.U.) 2008-2011 que le pays segréen va signer avec la Région pays de La Loire.

Les membres du conseil donnent leur accord pour délibérer sur ce sujet.

**Ressources humaines / modification du tableau des effectifs :
création d'un poste d'adjoint administratif et d'un poste de rédacteur territorial**

Dans le cadre de la procédure de recrutement d'un nouveau directeur de la Communauté de communes Ouest-Anjou, à compter du 01/06/2010, le choix du jury s'est porté sur une candidate titulaire de la fonction publique territoriale appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs 2^{ème} classe. Elle intégrera la Communauté de communes par voie de mutation dans ce cadre d'emploi. Par ailleurs, lauréate au concours de rédacteur territorial, elle sera nommée rédacteur stagiaire par voie de détachement.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26/01/1984, les emplois d'une collectivité ou d'un établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services de la Communauté de communes.

Après avoir entendu les différentes observations sur la pertinence de ce choix, Monsieur le Président propose de créer simultanément :

- un emploi d'adjoint administratif 2^{ème} classe et un emploi de rédacteur territorial
- à raison de 35 heures hebdomadaires

Le tableau des effectifs est, ainsi, modifié à compter du 01/06/2010 :

Filière : administrative

Cadre d'emploi : rédacteur territorial

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 2

Cadre d'emploi : adjoints administratifs 2^{ème} classe

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 2

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposés.

Service public d'assainissement non collectif : attribution du marché de prestations « diagnostic et contrôles »

Par délibération du 25/09/2009 créant le Service public d'assainissement non collectif, le conseil communautaire a décidé de confier la mission de diagnostic et de contrôle des installations d'assainissement non collectif à un prestataire dans le cadre d'un marché public de prestations de services (2 ans) selon une procédure adaptée prévue à l'article 8 du code des marchés publics.

Sur 18 entreprises ayant retiré le dossier, 6 ont présenté une offre. Trois d'entre elles ont été auditionnées début mai (SANI OUEST, SAUR et AQUASOL). A l'issue de cette phase d'audition et d'échanges, le jury a choisi de confier le marché à l'entreprise AQUASOL (35- Cesson sévigné) pour un montant de 70 308 € HT.

Monsieur BELOUIN, Vice-Président, soumet au conseil communautaire le choix du jury, après avoir répondu à une question sur la tarification des contrôles des assainissements neufs.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer le marché de prestation de services portant sur le diagnostic et le contrôle des installations d'assainissement non collectif, à la société AQUASOL ((35- Cesson sévigné) pour un montant de 70 308 € HT.

Modification des statuts : définition de la politique du logement pour la mise en place du contrat de l'habitat

Dans le cadre des travaux menés par la Communauté de communes Ouest-Anjou avec le Département du Maine et Loire et l'ensemble des communes sur la mise en place d'un contrat de territoire portant sur l'habitat, Monsieur le Président propose au conseil communautaire, de modifier et de préciser les statuts de la communauté de communes .

Les compétences relatives à la **Politique du logement et du cadre de vie** sont actuellement rédigées de la manière suivante :

Sont d'intérêt communautaire les opérations en faveur du logement :

- Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Programme d'intérêt général (PIG)

Monsieur le Président propose de les modifier les compétences selon le détail ci-dessous :

B2 - Politique du logement et du cadre de vie

Sont d'intérêt communautaire les opérations en faveur du logement :

- Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Élaboration et mise en œuvre d'un programme d'actions en faveur de l'habitat dans le cadre d'une contractualisation avec le Conseil Général (ou d'autres collectivités ou l'Etat) Il comprend différentes actions relevant soit de l'Etablissement Public soit des communes membres. Les actions relevant de l'Etablissement Public sont les suivantes :

- 2.1 Étude, réalisation et suivi de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et mise en place du Programme d'Intérêt Général. Versement des aides à l'investissement pour les travaux d'amélioration des logements existants réalisés dans le parc privé. La compétence de cette opération et/ou ce programme peut être déléguée.
- 2.2 Financement d'étude générale ou thématique sur le logement des jeunes.
- 2.3 Sélection des nouvelles zones d'habitat avec une approche environnementale relevant du contrat de territoire signé avec le Conseil Général.
- 2.4 Programmation annuelle en matière de portage foncier, du parc social locatif et en accession.
- 2.5 Accueil et information du public dans le cadre du PASS-FONCIER.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à la proposition de modification des statuts, concernant l'article 2 B- compétences optionnelles

SOUMET cette modification aux communes membres de la communauté

Comité Local d'Information et de Coordination gérontologie (C.L.I.C.) : gestion confiée au Syndicat du Pays segréen

Monsieur le Président expose :

Une réflexion avait été menée à l'initiative du Comité d'Expansion du Segréen en 2004 pour la mise en œuvre d'un C.L.I.C. de Pays.

Les propositions faites à l'époque n'ayant pu aboutir, l'Hôpital local de Candé a alors constitué un C.L.I.C. à l'échelle de la Communauté de communes du canton de Candé, étendu par la suite à la Communauté de communes Ouest Anjou, dénommé « C.L.I.C. Repèr'âge », actuellement de niveau 3.

En 2007, les Communautés de communes de la région de Pouancé-Combrée et du canton de Segré ont à leur tour travaillé ensemble pour la création d'un C.L.I.C. intercommunal.

Puis, dans le cadre du schéma gérontologique départemental de transition 2008-2010, le Conseil Général de Maine-et-Loire ayant réaffirmé sa volonté d'un maillage par des C.L.I.C. de niveau 3 sur des territoires cohérents, une réflexion a été menée pour la mise en œuvre d'un C.L.I.C. à l'échelle du Pays Segréen.

À la demande du Syndicat de Pays, le Comité d'Expansion du Pays Segréen a accompagné un comité de pilotage et constitué un dossier de demande d'autorisation déposé le 28 novembre 2008.

Cette démarche, menée en lien étroit avec les Communautés de communes du Pays et le C.L.I.C. existant, a permis d'envisager une mise en œuvre en deux temps :

- ➔ 1^{ère} phase : mise en place d'un C.L.I.C. de niveau 1 sur les Communautés de communes de Pouancé-Combrée, Segré, Le Lion d'Angers, Haut-Anjou
Le CLIC Repèr'âge (Communautés de communes de Candé et Ouest-Anjou), de niveau 3, poursuivra son action en autonomie
- ➔ 2^{ème} phase : après une montée en puissance progressive (12 à 18 mois) sur les 4 Communautés de communes, un C.L.I.C. de niveau 3 sera créé à l'échelle du Pays Segréen

Le projet de C.L.I.C. du Pays Segréen est porté par le Syndicat du Pays Segréen. La gestion de l'établissement sera déléguée :

- ➔ Pour la phase 1, transitoirement au Comité d'Expansion du Pays Segréen
- ➔ Pour la phase 2, à une association locale, vraisemblablement Repèr'âge après extension de son aire d'intervention au Pays Segréen et modification de ses statuts

Le C.L.I.C. du Pays Segréen aura son siège à la Maison de Pays à Segré et prendra appui sur des permanences délocalisées dans les chefs-lieux de cantons afin d'assurer un service de proximité au plus près des bénéficiaires.

2 embauches seront faites pour assurer le lancement et le fonctionnement du C.L.I.C. de Pays, soit 1,5 Equivalents Temps Plein de coordination dont les missions principales seront l'accueil, l'information et l'accompagnement du public, la mise en réseau des acteurs, la mise en œuvre de démarches d'évaluation et de développement.

Pour le suivi et l'évaluation du projet, différentes instances seront constituées :

- ➔ 1 comité de pilotage assurera le suivi de la mise en œuvre du C.L.I.C. et l'évaluation de son action
 - Composition : 2 élus et 1 socioprofessionnel par Communauté de communes (12 personnes), le Président du Comité d'Expansion
 - Fréquence de réunion : au moins une fois par trimestre
 - Association du C.L.I.C. Repèr'âge aux réunions du comité de pilotage
- ➔ 4 comités locaux de coordination (1 par Communauté de communes du C.L.I.C. niveau 1) feront le point sur les actions entreprises, les attentes des acteurs locaux et les projets à mettre en œuvre
 - Composition : élus, socioprofessionnels et usagers des différents secteurs d'intervention
 - Fréquence de réunion : 1 fois par an
- ➔ 1 Instance Gérontologique Locale (I.G.L.) à l'échelle du Territoire d'Action Gérontologique du Pays Segréen (6 Communautés de communes) pour l'observation gérontologique du territoire, la coordination de l'action des 2 C.L.I.C., la concertation des acteurs et des initiatives, l'interface entre le local et le départemental
 - Composition : 1 collège des élus (12 personnes), 1 collège des socioprofessionnels (10 personnes), 1 collège des usagers (10 personnes), 1 collège des membres de droit (8 personnes)
 - Fréquence de réunion : 1 à 2 fois par an

Monsieur le Président donne connaissance au conseil communautaire de la délibération prise par le comité du Syndicat du Pays Segréen le 17 juin 2009.

La Préfecture a demandé au syndicat de Pays de compléter ses statuts actuels en y faisant figurer de manière explicite la possibilité d'exercer, au nom et pour le compte du département, la gestion d'un centre local d'information et de coordination.

Le syndicat du Pays Segréen propose donc aux communautés de communes de prendre une délibération dans ce sens.

Suite à l'intervention de Monsieur BARON, il est rappelé que ce dossier a été évoqué à plusieurs reprises tant en Bureau qu'en conseil communautaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Vu sa précédente délibération autorisant le syndicat du Pays Segréen à assurer la mise en œuvre du C.L.I.C.,

Après avoir entendu l'exposé de son Président ,

Vu la lettre de la Préfecture en date du 28 mai 2009,

Vu la délibération du comité du syndicat du Pays segréen en date du 17 juin 2009,

Vu le C.G.C.T. et notamment son article L 5211-20,

AUTORISE, à l'unanimité, le syndicat du Pays Segréen à exercer, au nom et pour le compte du département, la gestion du centre local d'information et de coordination (C.L.I.C.)

Habitat/Programme d'Intérêt général : attribution de subvention à un bailleur

Dans le cadre du « Programme d'intérêt Général (P.I.G.) 2006-2008 du Pays Haut-Anjou Segréen en faveur de l'amélioration de l'Habitat », Monsieur Dupré, domicilié à la Boufangère, à La Cornuaille avait présenté en 2008 deux projets de logements conventionnés. En complément de la subvention accordée par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (A.N.A.H.) en janvier dernier, Monsieur le Président rappelle que le Conseil communautaire a renouvelé son souhait de verser une participation complémentaire de 5 % de la dépense subventionnée à la remise sur le marché des logements conventionnés dans le cadre du nouveau dispositif « Programme d'intérêt Général 2006-2008 du Pays Haut-Anjou Segréen en faveur de l'amélioration de l'Habitat ».

Monsieur le Président propose d'accorder à Monsieur Dupré deux subventions :

- 3 345 € correspondant à 5 % de la dépense subventionnée qui s'élève à 66 900 € pour le logement situé 7, rue du stade à La Cornuaille.
- 2 525€ correspondant à 5 % de la dépense subventionnée qui s'élève à 50 500 € pour le logement situé 5, rue du stade à La Cornuaille.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer, à Monsieur Dupré, domicilié à La Cornuaille, deux subventions de 3 345 € et 2 525 € comme aide complémentaire à celle de l'A.N.A.H. pour les logements présentés dans les termes sus-cités.

AUTORISE le Président à mandater le versement de cette contribution.

Contrat enfance jeunesse 2008-2011 / Subvention 2009 de la Mutualité Sociale Agricole : reversement aux communes

En décembre 2008, la Communauté de communes Ouest-Anjou et ses communes ont signé un Contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Anjou et la Mutualité Sociale Agricole pour la période 2008-2011.

A l'article V de la convention d'objectifs et de financement signée avec la Mutualité Sociale Agricole, il est stipulé que « la prestation service enfance jeunesse (psej) est attribuée annuellement à la Communauté de communes, libre à elle d'en déterminer le mode de répartition vers les communes concernées ».

Monsieur le Président propose que cette répartition soit faite au prorata des prestations versées par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Anjou. Il convient de prendre une délibération en conseil communautaire pour procéder à ce reversement :

Le montant définitif pour 2008 est de 14195 € et se répartit comme suit.

	PSEJ CAF	PSEJ MSA
CCOA	35 046,99 €	5 943
Bécon-les-Granits	0,00 €	0
La Cornuaille		
Louroux-Béconnais	28 622,27 €	4 853
La Pouëze	11 690,72 €	1 982
Saint-Augustin-des-Bois	7 135,50 €	1 210
Saint-Sigismond		
Villemoisan	1 216,66 €	206
totaux	83 712,14 €	14 195

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

ACCEPTTE, à l'unanimité, la proposition de répartition de la prestation service enfance jeunesse entre la Communauté de communes et les communes concernées, présentée ci-dessous

AUTORISE le Président à mandater le versement de ces contributions aux communes concernées.

Haies bocagères : participations des planteurs

Monsieur SOTTY, conseiller communautaire avec délégation, rappelle, que par délibération du 22/10/2009, le conseil communautaire sollicitait une aide du Département du Maine et Loire pour les propriétaires qui avaient un projet de plantations de haies bocagères. Ce projet s'inscrivait dans le cadre du partenariat de la Communauté de communes Ouest-Anjou avec l'association E.D.EN.

La C.C.O.A. ayant supporté l'ensemble des frais de plantations (plants, protections gibiers), il convient pour elle de solliciter les planteurs à la hauteur de leur part, déduction faite de la subvention du Département, au regard du bilan 2009 ci-après établi par l'association E.D.E.N. :

Nom	Prénom	adresse	commune	Total
Mme Pavy	Paulette	La Roussaie	Le Louroux-B	194,52 €
Pasquier / GAEC Druillay	Joël	La Druillay	La Cornuaille	160,00 €
Lemer	Damien	La Caillerie	La Cornuaille	244,54 €
Gaborit	Jean-Marc	La Bellangerie	La Cornuaille	466,89 €
EARL Lemesle	Hugues	Le Pressoir	La Pouëze	203,44 €
GAEC Rousselaie		La Petite Rousselaie	La Pouëze	219,11 €
Sci la Goupillière (Wehry)		La Goupillière	St Augustin	127,31 €
Robert	Pierre-Olivier	La Bourbetière	Bécon	512,00 €
Rolland	Freddy	Le Grand Tremblay	Bécon	186,35 €
Dionnet	Jean-Michel	La Confordière	Bécon	80,00 €
Sotty	Jean	15, rue de la Fontaine	St Sigismond	131,18 €
Bonneau	Isabelle	Les Barres	St Sigismond	82,02 €
Plassais	Dominique	La maison neuve	St Sigismond	81,60 €
commune		mairie	St Sigismond	105,34 €

Monsieur SOTTY demande au conseil communautaire de bien vouloir autoriser le Président à l'encaissement la participation des planteurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, AUTORISE, à l'unanimité, le Président à encaisser la participation des planteurs de haies bocagères suivant la répartition présentée ci-dessous.

Pays segréen – avenant C.T.U. 2010 : nouveau plan de financement de la ZA du Vallon « Anjou Actiparc Ouest-Anjou »

Le Pays segréen est en cours de préparation de l'avenant Contrat de Territoire Unique (C.T.U.) 2008-2011 qu'il va signer avec la Région Pays de La Loire, en octobre prochain.

Par délibération du 25/02/2010, le conseil communautaire avait délibéré sur le nouveau plan de financement de la zone d'activités du Vallon (Anjou Actiparc Ouest-Anjou) et sur celui relatif au chauffage en aérothermie de la maison de l'enfance. Ils intégraient des dotations complémentaires. Les crédits à la disposition du Pays segréen ont fait l'objet d'une nouvelle répartition entre les Communautés de communes du Pays. La Communauté de communes doit modifier le plan de financement de l'action 8 du C.T.U. (création d'une zone d'activités (Zone d'Equilibre Départemental- zone d'activités du Vallon (Anjou Actiparc Ouest-Anjou) à la baisse. Le financement « CTU + avenant » passe de 36.23 % à 29.92 %.

Monsieur le Président soumet le nouveau plan de financement pour cette action

action 8 du C.T.U.: création d'une zone d'activités (Zone d'Equilibre Départemental)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
voirie-assainissement-AEP	822 825,55 €	984 099,36 €	Région CTU	311 175,00 €	27,08%
Espaces verts :	40 935,00 €	48 958,26 €	Département	255 775,00 €	22,26%
station refoulement	35 000,00 €	41 860,00 €	DDR 2008	229 789,71 €	20,00%
éclairage et télécom	122 153,00 €	146 094,99 €	avenant CTU	32 610, €	2,84%
bassins incendies	63 511,70 €	75 959,99 €	Maître d'ouvrage	319 598,84 €	27,82%
Maîtrise d'œuvre	64 523,30 €	77 169,87 €			
TOTAL	1 148 948,55 €	1 374 142,47 €		1 148 948,55 €	100,00%

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, ADOPTE, à l'unanimité, le nouveau plan de financement de l'action 8 du C.T.U. (création d'une zone d'activités -Zone d'Equilibre Départemental) inscrite dans le Contrat Territorial Unique du Pays segréen avec la Région Pays de la Loire pour la période 2008-2011.

AUTORISE le Président à signer la demande de subvention auprès du Conseil régional

Au cours de l'année 2009, le Pays segréen s'est attaché à définir les enjeux culturels de son territoire, à proposer des axes de réflexion et à déterminer le rôle du syndicat en la matière.

Monsieur Baron, Vice Président, rappelle que la commission Culture, Sport-loisirs, de la C.C.O.A. a reçu Anne Signour, chargée de mission Culture et Patrimoine, en décembre pour une présentation de ce projet. Le Bureau du Pays segréen demande aux Communautés de communes de donner leur avis sur ce projet culturel.

Monsieur Baron reprend les grands thèmes de la note de synthèse adressée à chaque délégué avec l'invitation à la réunion du conseil communautaire. Il est souligné l'orientation de favoriser des projets pluriannuels, la formation et le lien social. Il est, cependant, regretté que l'aide financière du Pays soit seulement accordée à des spectacles assurés par des artistes professionnels même si la C.C.O.A. est peu concernée. En effet, l'Association L'Echappée Belle bénéficie des aides du Pays dans le cadre de sa programmation.

Le conseil communautaire émet un avis favorable. Mais, il souhaite être davantage associé à la définition et à la réalisation du projet culturel.

10/ Rapports des commissions et des décisions du Président

Bureau du 12/05/2010 : Monsieur PICHAVANT

- contrat de territoire avec le département : une réunion de préparation entre les maires et les secrétaires de mairie est fixée le vendredi 04/06/2010 -10h00 à la C.C.O.A.
- pôle de santé intercommunal : suite à la réunion du 22/04/2010, la 1^{ère} réunion du comité de pilotage aura lieu le 03/06/2010. Il sera composé des maires de la C.C.O.A. et de 6 soignants de la C.C.O.A. (médecin, kinésithérapeute, infirmier, ..)
- matériel informatique retiré des écoles (9 ordinateurs): la C.C.O.A. propose d'en faire don aux communes ou aux associations intéressées.

commission Culture, Sport-loisirs, Tourisme, Enfance-jeunesse et Affaires sociales : Monsieur BARON

- comité de pilotage des services enfance : la 1^{ère} réunion a eu lieu le 26/05/2010. Présentation de l'activité des 3 services depuis la prise en gestion par la Mutualité Française Anjou Mayenne, en cohérence avec le projet social de la C.C.O.A., débat riche sur les modes de gestion, bonne appréciation de la démarche de ce comité de pilotage par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Anjou, la Mutualité Sociale Agricole et la Protection Maternelle et Infantile. Le comité devrait se réunir 2 fois par an.
- ateliers musicaux : Le spectacle du 18/05/2010 offert par 2 écoles (René Goscinny du Louroux-Béconnais et Sacré cœur de La Pouëze) a été très apprécié par le public toujours nombreux. La réunion bilan 2009/2010 est fixée au 29/06/2010.
- quelques travaux sont à programmer à la Maison de l'enfance (clôture supplémentaire) et à la Halte-Garderie (réaménagement de la salle de propreté, rayonnage dans le local de rangement, lits à remplacer, anti-pince doigts à poser sur quelques portes)

commission Aménagement de l'espace : Monsieur BELOUIN

-voirie :

- les travaux de curage sont en cours de réalisation ; les travaux sur voie vont débuter lundi prochain.

- les membres de la commission souhaiteraient faire réaliser une étude diagnostic de la voirie dans le cadre de sa réflexion sur la modification des clés de répartition de l'enveloppe annuelle par commune. Il s'agirait de travailler par secteur en fonction de l'état de la voirie (travaux d'investissement) plutôt que par commune (actuellement, sont principalement réalisés des travaux d'entretien en fonctionnement).

Un contact a été pris avec la D.D.T de Segré pour savoir si elle pouvait réaliser ce genre d'étude. Il convient de formaliser la demande par écrit pour détailler le niveau de précision de l'étude.

Questions diverses

Comité départemental d'accès au droit (C.D.A.D)/ point d'accès à Bécon-les-Granits

Monsieur Gâté informe que les usagers auront à leur disposition 2 numéros de téléphone pour prendre rendez-vous avec un professionnel : celui du C.D.A.D. et celui de la mairie de Bécon-les-Granits. Un nouveau document d'information sera disponible dans les mairies.

Projet de centre pénitencier dans le Maine et Loire

Le Préfet pour le compte du Ministère de la justice a lancé un appel à candidature auprès des communes pour l'accueil d'un centre pénitencier sur un terrain de 15 hectares.